

**RAPPORT D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE
A DES FINS CONSULTATIVES
AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION
A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**Date limite : 17 février 2025
pour examen en 2025**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

*Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous.
Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Association pour la Sauvegarde des Masques

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Association pour la Sauvegarde des Masques

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO 90209

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquez l'adresse du siège.

Organisation : Association pour la Sauvegarde des Masques

Adresse : BP 42 Dédougou Burkina Faso

Numéro de +22670000080

téléphone :

Adresse électronique : festima_org@yahoo.fr

Site Internet/Réseau social : www.festima.bf

Autres informations pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom complet, l'adresse et toute autre information de contact de la personne responsable de la correspondance relative au présent rapport.

Titre (Mme/M., etc.) : Dr

Nom de famille : KI

Prénom : Léonce

Fonction : Secrétaire Exécutif

Adresse postale : BP 42 Dédougou Burkina Faso

Numéro de téléphone : 00226 70 00 00 80/ 00226 75 52 51 51

Adresse électronique : kileonce@gmail.com

Autres informations pertinentes : Facilitateur de la Convention, enseignant-chercheur

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et international (Chapitre III et article 19 de la Convention, paragraphe 156 des Directives opérationnelles)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours contribuant aux huit thématiques du cadre global de résultats de la Convention², ainsi qu'à la préparation des rapports périodiques, des candidatures, des propositions et des demandes au titre des mécanismes de coopération internationale de la Convention. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontré par votre organisation lors de telles activités.

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses, le cas échéant.
2. Pour de plus amples informations sur le cadre global de résultats, veuillez vous référer au chapitre 8 des Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : <https://ich.unesco.org/fr/basic-texts-00503>.

B.1. Décrivez la contribution de votre organisation au renforcement des **capacités institutionnelles et humaines** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Maximum 300 mots

Dans le cadre du contrat 0150100041 portant **Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso**, ASAMA a joué un rôle capital. Son Secrétaire exécutif, en tant que facilitateur principal, a co-renforcé les capacités de 110 facilitateurs nationaux pour le compte de l'Etat-partie du Burkina Faso en 2021. En 2023, ASAMA a, toujours au compte de l'Etat-partie du Burkina Faso, renforcé les capacités de 12 facilitateurs nationaux pour qu'ils renforcent à leur tour environ 225 membres des communautés au niveau national.

Dans le cadre de la sécurisation alimentaire via la mise en œuvre de techniques endogènes, ASAMA a de 2021 à 2024, accompagner les communautés en renforçant leurs capacités, en leur offre en plus des packages technologiques pour plus de résilience. A titre illustratif, en 2024 ASAMA a renforcé les capacités de :

- 152 hommes et 114 femmes en techniques de Conservation des Eaux du Sol- Défense et Restauration des Sols ;
- 16 hommes et 24 femmes en la maîtrise des principaux textes règlementant la Gestion durable des ressources naturelles ;
- 22 hommes et 25 femmes en leadership féminin et genre ;
- 276 hommes et 234 femmes en pratiques agroécologiques (production de bio intrants).

B.2. Décrivez la participation de votre organisation à des activités liées à la **transmission** et à l'**éducation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Maximum 300 mots

De 2020 à 2024, ASAMA a pu organiser une édition du FESTIMA (Festival International des masques et des arts de Dédougou). Le festival est l'occasion pour les praticiens de masques, de faire découvrir leur élément qu'est le masque. Le patrimoine culturel immatériel du masque, spécifiquement les Arts du spectacle ont été transmis à plus de 50.000 festivaliers par environ 400 praticiens à l'édition 2024 du Festival International des masques et des arts de Dédougou.

Le festival fait en plus un point d'honneur à l'implication de la jeunesse. Par des concours ludiques (surtout des dessins) les écoliers de la ville de Dédougou représentent le masque, tels qu'ils l'appréhendent.

Sur des thématiques variés, ASAMA organise par ailleurs des expositions. De 2021 à 2024, elle en a organisé au Musée de la Musique et au Musée national. Ces expositions couplées parfois de conférences, sensibilisent l'ensemble des parties prenantes à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Dans des villages de la Région de la Boucle du Mouhoun et de la Région des Hauts Bassins, ASAMA travaille à la valorisation des pratiques endogènes, respectueuses de l'environnement. L'association organise des sessions de renforcement des capacités ainsi que des voyages d'étude pour un partage d'expérience entre communautés.

Conscient qu'il ne revient pas au lion d'apprendre à la chèvre à brouter, ASAMA fonde sa stratégie de transmission et d'éducation principalement sur la communauté. Elle privilégie donc

toujours des praticiens aguerris issus des communautés comme formateurs des communautés : c'est la formation de la communauté par la communauté.

B.3. *Décrivez la participation de votre organisation à l'inventaire et à la recherche sur le patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

L'Etat-partie du Burkina Faso a accordé un rôle important à ASAMA dans sa politique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, spécifiquement l'inventaire et la documentation. En plus de participer au choix des participants, en amont, l'ONG ASAMA a participé au renforcement des capacités en offre aux membres des communautés sélectionnés, les outils pour réaliser des travaux d'inventaires participatifs. Par le système de formation en cascade, ASAMA aura permis de 2021 à l'orée 2025, la formation de 335 membres de la communauté au TIP.

A chaque édition du FESTIMA, ASAMA met à jour les informations sur les masques. Il s'agit alors soit d'un inventaire de nouvelles expressions, soit d'une documentation renforcée de l'élément. Des facilitateurs génèrent alors les informations avec les communautés suivant les normes de la Note d'orientation pour la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel immatériel.

La recherche sur le patrimoine culturel immatériel épouse le format des fora. A chaque édition, ASAMA invite des chercheurs et des praticiens à mener des réflexions sur des problématiques de l'heure, spécifiquement le thème du FESTIMA. Le public cible de ces fora étant les sociétés de masque, l'activité leur offre l'occasion d'interagir plus aisément avec le monde de la recherche.

De 2021 à 2024, ASAMA a accompagné techniquement quatre étudiants en master qui ont mené des recherches sur les masques. L'ONG facilite l'accès des étudiants aux communautés des masques.

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, ASAMA œuvre à l'inventaire et à la documentation des pratiques respectueuses de l'environnement.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à l'élaboration de politiques et mesures juridiques et administratives, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

Dans le cadre de la relecture de la loi portant protection du patrimoine culturel, la loi 024 du 13 novembre 2007, ASAMA a été un acteur important. L'association a participé à plusieurs réunions de peaufinage du projet de loi, finalement adopté le 8 août 2022. ASAMA a également participé à l'élaboration des décrets d'application dont celui de l'accréditation des ONG.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à la promotion du rôle du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde dans la société. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.*

Maximum 300 mots

« Masque, dialogue des cultures et cohésion sociale », « Masque, culture et résilience » : en

plaçant les éditions 2020 et 2024 sous ce thème, ASAMA positionne le patrimoine culturel immatériel comme un rempart à la crise sécuritaire que traverse actuellement le Burkina Faso et des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Pendant les activités de réflexions, les communautés partagent leurs bonnes pratiques endogènes de résilience. Par exemple, l'Eglise de Boni (image 1), bâtie sous la forme d'une tête de masque, illustre la communion entre la religion endogène et le christianisme, tandis que la représentation d'une tête de masque sous la forme d'une Mosquée (image 2), illustre le dialogue Islam et religion endogène.



B.6. Décrivez la participation de votre organisation à la **sensibilisation** au patrimoine culturel immatériel. Expliquez, en particulier, comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus.

Maximum 300 mots

Les activités quotidiennes de ASAMA se veulent cette sensibilisation au patrimoine culturel immatériel. En organisant des expositions itinérantes, des ateliers de renforcement des capacités, en animant des conférences, etc. l'ONG met en veille les différentes parties prenantes à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

En 2024 lors du FESTIMA, ASAMA a ciblé les étudiants de l'université de Dédougou. Près de 200 étudiants ont été sensibilisés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

B.7. Décrivez la participation de votre organisation à la facilitation de l'**engagement** des communautés, groupes et individus, ainsi que d'autres parties prenantes, pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Maximum 300 mots

Les formations qu'organise ASAMA vise à mettre les communautés au cœur du processus de sauvegarde du PCI. C'est ainsi que notre association procède par des renforcements des capacités par cascade. D'une part elle constitue un noyau de facilitateurs qu'elle identifie au sein des communautés. Ce noyau formé, forme à son tour d'autres acteurs. Une telle approche a ainsi le mérite de renforcer l'engagement des communautés.

B.8. Décrivez l'**engagement** de votre organisation **dans la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional ou international** pour la mise en œuvre de la Convention, y compris des initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et d'autres initiatives conjointes.

Maximum 300 mots

ASAMA a accompagné l'ONG togolaise, Association Culture, Paix et Développement (n° 90454), vers le processus d'accréditation. Elle travaille par ailleurs en étroite collaboration avec EAC-Towara (n° 90346) pour la mobilité des sociétés de masques entre le Bénin, le Burkina Faso et le Nigéria. Association pour la sauvegarde des masques travaille en étroite collaboration avec l'ONG Mindja de la Côte d'Ivoire en vue de son accréditation. En juin 2024, ASAMA a participé au 30e anniversaire de l'inscription du Moussem de Tan Tan sur la Liste représentative.

Au plan international, ASAMA collabore avec JIAPICH, une initiative de la ville de Jeongju en Corée du Sud pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Toujours en Corée du Sud, Association pour la sauvegarde des masques travaille avec ICHCAP en vue de la création d'un pôle international de documentation du masque.

B.9. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation à la rédaction du rapport périodique national sur la mise en œuvre de la Convention.*

Maximum 300 mots

ASAMA a participé à toutes les étapes de l'élaboration du dernier rapport périodique. D'abord, elle a participé en tant que co-facilitatrice de l'atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux. Ensuite, elle a participé à la collecte des informations en vue de l'élaboration du rapport. Enfin, ASAMA a participé à l'élaboration du rapport avec d'autres acteurs nationaux.

B.10. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou à la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Maximum 300 mots

En décembre 2024, le comité a inscrit sur une de ses listes, Les pratiques et expressions culturelles liées au balafon et au kolintang au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Indonésie. Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature, ASAMA a servi d'interface en faisant remonter l'avis des communautés nationales à l'administration. La lettre de consentement des communautés a été signée par son Secrétaire Exécutif. L'association a mis son expertise en servant de courroie de transmission entre des communautés du Burkina Faso et celles du Mali et de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de l'assistance financière, notre a contribué à l'élaboration de la demande d'assistance Dossier n° 01501 et dont la mise en œuvre va de 2020 à 2025.

C. Coopération avec l'UNESCO

Votre organisation a-t-elle mené des activités en coopération avec l'UNESCO ? Si oui, veuillez cocher les cases correspondantes et fournir des informations dans le cadre ci-dessous.

- x Coopération directe avec l'UNESCO (Siège et Bureaux hors-Siège)
- Activités pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO/de la Convention de 2003
- x Coopération par le biais du réseau global des facilitateurs de la Convention de 2003
- Coopération avec les centres de catégorie 2
- x Coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO
- Coopération avec les Chaires UNESCO
- Soutien financier du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel
- Soutien financier du Programme de participation
- Autres types de coopération

Maximum 300 mots

Conformément à la résolution de la neuvième session de l'Assemblée générale [9.GA 13](#) , ASAMA a organisé au Musée de la musique une exposition pour célébrer les 20 ans de la Convention de 2003.

ASAMA participe régulièrement à des sessions de renforcements de capacité. De concert avec l'Antenne Unesco au Bénin, le BREDa et la Commission nationale Béninoise pour l'UNESCO, le SE de ASAMA a, dans le cadre du contrat N° : 4500513226 portant **Programme pilote de l'amélioration de l'éducation de base à travers la promotion du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation au Bénin**, apporté son expertise en sélectionnant les facilitateurs et en renforçant leurs capacités en vue de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel.

ASAMA travaille en étroite collaboration avec la Commission nationale burkinabè pour l'UNESCO

D. Participation aux travaux du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 Votre organisation a-t-elle participé à des sessions du Comité ? Le cas échéant, précisez les sessions auxquelles vous avez assisté et si vous avez eu un rôle spécifique pendant ces réunions.

Maximum 300 mots

Au 16^e et 17^e sessions, ASAMA a participé en tant que membre de l'organe d'évaluation représentant le V(a). Aux 18^e et 19^e sessions, ASAMA a participé comme observatrice.

D.2 Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (paragraphe 26 à 31 des Directives opérationnelles), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.

Maximum 120 mots

Cycle 2019-2022

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (paragraphe 96 des Directives opérationnelles) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Maximum 600 mots

De 2019 à 2022, ASAMA a participé en tant que membre de l'organe d'évaluation, à l'examen des propositions d'inscription d'éléments sur les Listes de la Convention. ASAMA évalue avec ses paires, les demandes d'assistance de plus de 100.000 USD. ASAMA a participé à plusieurs réunions d'experts notamment la révision des critères d'inscription, l'article 18, la dimension économique du patrimoine culturel immatériel, etc. ASAMA dispose des ressources pour tout type de consultation que le Comité pourrait lui confier.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (paragraphe 27 et 96 des Directives opérationnelles)

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre de membres/de personnels ayant les compétences linguistiques concernées.

Maximum 300 mots

ASAMA compte en son sein plusieurs profils dont des enseignants-chercheurs, des enseignants, des gestionnaires de patrimoine culturel, des juristes, des économistes, des historiens, des praticiens, etc. Les niveaux universitaires sont le doctorat, master II, Maîtrise, licence, etc. L'association dispose des compétences avérées dans le maniement de la langue française et une dizaine de membres de ASAMA s'expriment couramment en français et en anglais.

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du patrimoine culturel immatériel ? Décrivez vos expériences.

Maximum 300 mots

Les pratiques liés au masque résument les cinq domaines du PCI :

- Les TEO : un mythe d'origine sous-tend chaque tradition de masque. Pendant l'inventaire précédent, ASAMA en a recensé plusieurs. L'association documente régulièrement les expressions orales profanes du masque.
- les ADS : chaque édition du FESTIMA met en scène des danses et chants du FESTIMA. Chaque édition du festival met en scène, au moins 32 prestations composées de prestations de masques et d'artistes musiciens.
- les PSREF : le masque, messenger entre le monde visible et invisible, a toujours fait l'objet de culte. On y entre que par initiation et à la mort d'un praticien, il apparaît pour accompagner l'âme du défunt d'où sa fonction funéraire, etc. ASAMA documente ces éléments du masque.
- les CPCNU : pour les communautés, le masque est un élément détaché de la nature ; ce qui fait de lui un dispensateur de pluies, purificateur de la communauté, etc. ASAMA, dans ses actions de sensibilisations incite les communautés à sauvegarder l'ensemble de ces fonctions qui ne concourent qu'à l'épanouissement et au bien-être des communautés.

ASAMA aide les communautés dans la vulgarisation des biopesticides, l'embouche, etc.

- Les SFAT : plusieurs savoir-faire artisanaux sont indispensables à la matérialisation du masque, sculpture, tissage, vannerie, etc. Dans le cadre de la résilience économique, ASAMA accompagne les communautés dans l'art culinaire, la saponification.

- **E.3.** *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que des propositions ou des candidatures.*

• *Maximum 300 mots*

De 2019-2022, ASAMA dans son rôle de membre de l'organe d'évaluation, a évalué 224 propositions dont :

- 16 éléments sur la LSU ;
- 4 sur la LSU combinée à une demande d'assistance internationale ;
- 178 sur la Liste représentative ;
- 17 au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde ;
- et 7 assistances internationales (supérieure à 100 000 dollars des États-Unis).

Pendant son mandat, ASAMA a également évalué 2 propositions d'extrême urgence.

- **E.4.** *Votre organisation a-t-elle de l'expérience dans la rédaction de textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre de membres/de personnels ayant les compétences linguistiques concernées.*

Maximum 300 mots

La langue de travail de ASAMA est le français. L'ONG dispose d'une solide expérience dans l'élaboration de textes synthétiques. Chaque année, elle synthèse ses activités dans un rapport d'activité annuelles.

L'association compte parmi ses membres, des cadres dont des enseignants d'universités, des directeurs, des chargés de missions, des inspecteurs, des planificateurs, etc.) qui élaborent fréquemment ces types de documents. Au total, plus de 80 personnes membres de ASAMA sont aptes à faire des textes synthétiques en français, mais moins d'une dizaine en anglais.

Chaque édition du FESTIMA est planifiée dans un projet et assortie d'un rapport d'exécution.

- **E.5.** *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Maximum 300 mots

Comme mentionné dans le rapport de 2017 et 2021, ASAMA travaille à une démultiplication du FESTIMA en Afrique afin de donner plus d'entrain à la pratique de l'élément et de mieux la promouvoir. Le FERIDAMA, organisé par l'ONG accréditée EAC Towara, au Bénin, initié en 2010 et qui continue de nos jours en est une expression.

Après l'accompagnement d'une ONG burkinabè pour son accréditation, ASAMA travaille actuellement au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire, à renforcer les capacités de certaines ONG en vue de leur accréditation.

Dans le cadre global des résultats, ASAMA travaille au partage des bonnes pratiques environnementales. Ces pratiques seront publiées dans un chapitre du livre prévu à cet effet.

F. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

G. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de votre organisation.

Nom : KI

Titre : Secrétaire Exécutif

Date : 17/02/2025

Signature :

Dans le but de collecter des informations, les organisations non gouvernementales accréditées sont invitées à répondre à la question suivante (facultative). Les informations fournies ne seront pas évaluées dans le cadre du réexamen de l'accréditation au sens du paragraphe 94 des Directives opérationnelles.

Participation aux travaux du Forum des ONG du PCI

Votre organisation a-t-elle contribué aux travaux du Forum des ONG du PCI au cours des quatre dernières années ? Si oui, veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) et fournir les informations ci-dessous.

Membre du **conseil exécutif** du Forum des ONG du PCI

Si oui, indiquez la période et le rôle joué : membre fondateur du forum des ONG du PCI, ASAMA a été de 2013-2019 le représentant de l'Afrique

Membre d'un **groupe de travail thématique** établi dans le cadre du Forum des ONG du PCI

Précisez le nom du groupe de travail, la période et le rôle joué : Heritage Alive, membre de l'éditorial Board ; ORF Groupe, coleader,

Organisateur d'un **événement spécifiquement organisé pour les organisations non gouvernementales accréditées**

Précisez le nom de l'événement, son groupe cible et sa date : C

Autres types de coopération

Précisez :